

Avantages des formations en conduite accompagnée

❖ Catégorie B en AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite)

➤ Avantages

- Réduire légèrement le nombre d'heure de conduite prise en auto-école
- Acquérir plus de confiance en soi
- Acquérir une expérience non négligeable en conduite avant le passage de l'examen pratique
- Réduire la durée de la période probatoire (2 ans au lieu de 3 ans)
- Possibilité d'obtenir un tarif plus avantageux auprès de son assurance en tant que jeune conducteur
- Augmente la probabilité d'un examen de conduite réussi en première présentation

➤ Conditions : avoir minimum 15 ans

➤ Déroulement :

- Suivi d'une formation théorique (se termine après validation de l'examen code)
- Suivi d'une formation pratique avec un enseignant de la conduite (minimum 20h)
- Réalisation d'un rendez-vous préalable
- Mise en application en circulation avec son ou ses accompagnateurs
- Réalisation d'un premier rendez-vous pédagogique en présence d'un enseignant de la conduite et d'un accompagnateur afin de faire un bilan des premiers mois de conduite (entre 4 et 6 mois)
- Réalisation d'un deuxième rendez-vous pédagogique en présence d'un enseignant de la conduite et d'un accompagnateur afin de faire un nouveau bilan de conduite après plusieurs mois d'expérience
- Recommandations : quelques heures de conduite avec l'enseignant afin de se réadapter au véhicule de l'examen, retravailler quelques points faibles pouvant persister, revoir les questions de vérification intérieurs et extérieurs du véhicule et faire quelques parcours examens
- Passage de l'examen pratique après avoir rempli ces 3 conditions :
 - ✓ Avoir conduit au moins un an avec l'accompagnateur depuis le rdv préalable
 - ✓ Avoir parcouru 3000 km minimum avec l'accompagnateur
 - ✓ Avoir au moins 17 ans et demi

❖ Catégorie B en CS (Conduite supervisée)

➤ Avantages

- Réduire légèrement le nombre d'heure de conduite prise en auto-école
- Acquérir plus de confiance en soi
- Acquérir une expérience non négligeable en conduite avant le passage de l'examen pratique
- Augmente la probabilité d'un examen de conduite réussi

➤ Conditions : avoir minimum 18 ans

➤ Déroulement :

- Suivi d'une formation théorique (se termine après validation de l'examen code)
- Suivi d'une formation pratique avec un enseignant de la conduite (minimum 20h)
- Réalisation d'un rendez-vous préalable
- Mise en application en circulation avec son ou ses accompagnateurs
- Recommandations : quelques heures de conduite avec l'enseignant afin de se réadapter au véhicule de l'examen, retravailler quelques points faibles pouvant persister, revoir les questions de vérification intérieurs et extérieurs du véhicule et faire quelques parcours examens
- Passage de l'examen pratique

AUTO ECOLE HERINOISE – 3 rue Jules Guesde 59195 Hérim